

**2018 - 08 - 145**  
**ARRETE DU MAIRE**  
**FERMETURE AU PUBLIC DES SENTIERS N° 28 ET 29 JUSQU'A LA**  
**BIFURCATION DU SENTIER N° 30 B**  
\*\*\*\*\*

**MADAME LE MAIRE DE PRALOGNAN LA VANOISE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que dans le cadre d'une coupe de bois effectuée par la société ECHOFORET Travaux Forestiers, il y a lieu de procéder à la fermeture de ces sentiers, afin de préserver la sécurité publique,

**ARRETE:**

**ARTICLE 1 :** Le sentier n° 28 (Belvédère - Col des Marchets) et le sentier n° 29 (Nanette) jusqu'à la bifurcation avec le sentier n° 30 B (Pas de l'Ane) seront fermés et interdits au public à compter du lundi 27 août 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018.

**ARTICLE 2 :** la SARL ECHOFORET - 571, Route du Coudray - 74340 SAMOENS sera responsable de la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation et d'information du public.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet d'Albertville et notifié à la SARL ECHOFORET. Ampliation sera adressée à Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Moûtiers, Monsieur le Directeur de l'Office du Tourisme, Monsieur le Chef de secteur du Parc National de la Vanoise, Monsieur le Chef de secteur de l'Office National des Forêts, Monsieur le Directeur de la Sogespral, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie ainsi qu'à Monsieur le Gardien de Police Municipale, chargés chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Pralognan la Vanoise, le 13 août 2018.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE  
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE  
LE 14/08/2018  
ET PUBLICATION ou NOTIFICATION  
DU 14/08/2018  
LE MAIRE

Madame le Maire

